



21 rue Gaston Cornavin
18500 FOËCY
Tél : 02.48.53.01.80
E-mail : mairiefoecy@gmail.com

ARRÊTÉ du MAIRE n° 2025-025/6.4

**Réglementant temporairement le stationnement
10 rue Jean Moulin**

Le Maire de la commune de Foëcy (Cher) :

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6.1 ;

Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu le livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la 8^{ème} partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et modifié par arrêté du 6 décembre 2011 ;

Vu la demande, en date du 14 février 2025, de Monsieur DELAPORTE Thierry, domicilié 36 rue Pablo Picasso, 18110 FUSSY pour l'entreprise SBPR, sise ZAC de Port Sec Nord à Bourges, en vue de stationner une nacelle afin d'effectuer un ravalement de façade à Foëcy, 10 rue Jean Moulin, du 25 mars 2025 au 14 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles afin que ces travaux se déroulent dans de bonnes conditions et éviter tout incident sur la voie publique :

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit devant le n° 10 rue Jean Moulin, sur une longueur de 10 ml, durant les travaux de ravalement de façade du 25 mars 2025 au 14 avril 2025.

Article 2 : La mise en place de la signalisation nécessaire sera effectuée sous la responsabilité du bénéficiaire.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le responsable de l'entreprise SBPR et Madame le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le - 6 MARS 2025

Et notifié à l'intéressé (e) le - 6 MARS 2025

Foëcy, le 05 mars 2025
Le Maire,
Laure GRENIER RIGNOUX

DIFFUSION POUR INFO :

- Gendarmerie
- CDGR18

